

1 Nicodemus Tessin, *Plan du château de Honselaarsdijk*, issu de son carnet de voyage, 1687

1. Salle (*Saal*)
2. Antichambre (*Vorzimmer*)
3. Salle d'audience (*Audienczimer*)
4. Chambre à coucher, adjacent le cabinet et la garde-robe (*Schlafzimmer, daran angrenzend Kabinett und Garderobe*)
5. Galerie

« Le sujet est de ceux qui [...] s'accompagnent
du plus grand nombre de pointillés. »

De la diversité des espaces d'audience dans les châteaux
français et allemands autour de 1700

Eva-Bettina Kreams

Lorsque Nicodème Tessin le Jeune visita l'Europe à la fin des années 1680, il découvrit dans les appartements princiers des plus grandes résidences – aux Pays-Bas, en France, en Italie et dans l'Empire – des enfilades de salles qui, à première vue, présentaient, à n'en pas douter, de nombreux points communs. Nous considérerons ici quatre exemples de palais parcourus et commentés par l'architecte suédois au cours des années 1687 et 1688 : le château du prince d'Orange à Honselersdijk, près de La Haye ; le château du roi de France à Versailles, avec son Grand Appartement ; le Palazzo Reale du duc de Savoie à Turin ; la résidence princière des Wittelsbach à Munich du temps de l'électeur Maximilien-Emmanuel (ill. 1-4)¹. Les dessins de Tessin identifient avec précision les noms des différentes salles. Quant aux commentaires qui les accompagnent, ils témoignent du grand intérêt que portait l'architecte, en voyage sur ordre du roi de Suède, à la distribution des pièces dans les appartements princiers.

Honselersdijk, Versailles, Turin et Munich

En dépit de leurs similitudes, ces quatre exemples d'architecture princière – trois châteaux-résidences et un manoir, le palais de Honselersdijk – présentent toutefois de grandes différences. Force est même de constater que Versailles fait à bien des égards figure d'exception par rapport aux trois autres, constituant véritablement un cas à part. Les quelques

1. *Nicodemus Tessin the Younger. Sources, Works, Collections*, 4 vol., t. III, *Travel Notes 1673-77 and 1687-88*, éd. par Merit Laine et Börje Magnusson, Stockholm, 2002. Tessin se rendit tout d'abord aux Pays-Bas ; pour le palais de Honselersdijk, voir *ibid.*, p. 143-144 ; de juillet à octobre 1687, il séjourna à Paris ; pour le Grand Appartement du roi à Versailles, voir *ibid.*, p. 196-200 ; à l'automne, il était à Turin, voir *ibid.*, p. 227-228 ; et au printemps 1688 à Munich, voir *ibid.*, p. 401.

points communs – en termes non seulement de type de salle, mais aussi d’emplacement – se limitent d’une part à la salle des gardes et aux antichambres situées à l’entrée de l’appartement, d’autre part aux cabinets situés au cœur de celui-ci. Ailleurs, ce sont les différences qui prédominent : on ne saurait en l’occurrence trop souligner l’importance de la salle qui précède l’appartement dans le palais du prince d’Orange ainsi qu’à Turin ou à Munich, une salle à laquelle revenait un rôle essentiel dans le cérémonial de cour.

Mais c’est surtout l’espace réservé aux audiences qui revêt une grande importance, et donc la zone située entre les antichambres et les cabinets. Il s’agit d’une zone du château infiniment complexe, où se marquent les plus grandes différences entre les quatre exemples d’appartement examinés ici. On constate à cet égard moins de différences entre l’Empire et l’Italie ou entre l’Empire et les Pays-Bas qu’entre l’Empire et la France.

Les quatre châteaux avaient certes une salle d’audience ou salle du trône. Les différences apparaissent lorsqu’on considère cette salle selon différents points de vue et que l’on tente de saisir la dimension et la portée historiques de cet espace à l’intérieur du château. Au-delà de sa place dans la distribution se pose la question de son rôle dans la pratique sociopolitique – un rôle qui permet à son tour de mieux comprendre la fonction qui revenait à l’esthétique et à l’iconographie. Conserver à l’esprit la relation déterminante que ces différentes fonctions et pratiques entretiennent avec de la réception type, des convergences et divergences notables dans le discours des différentes cours au niveau international, est essentiel si l’on veut ancrer la perception des structures spatiales dans leur contexte socio-rituel².

Les différences entre les quatre appartements résident essentiellement dans la distribution des salles, en particulier de la salle d’audience dans son rapport avec la chambre à coucher, la galerie ou les autres salles abritant les collections. A Versailles, la salle d’audience, c’est-à-dire la salle du trône, fait suite à la chambre contenant le lit de parade³. En France, cette distribution n’est pas unique, mais ne constitue pas non plus la règle. Dans les châteaux allemands en revanche, il était quasiment exclu que la salle d’audience se trouvât derrière la chambre⁴. A Munich, non

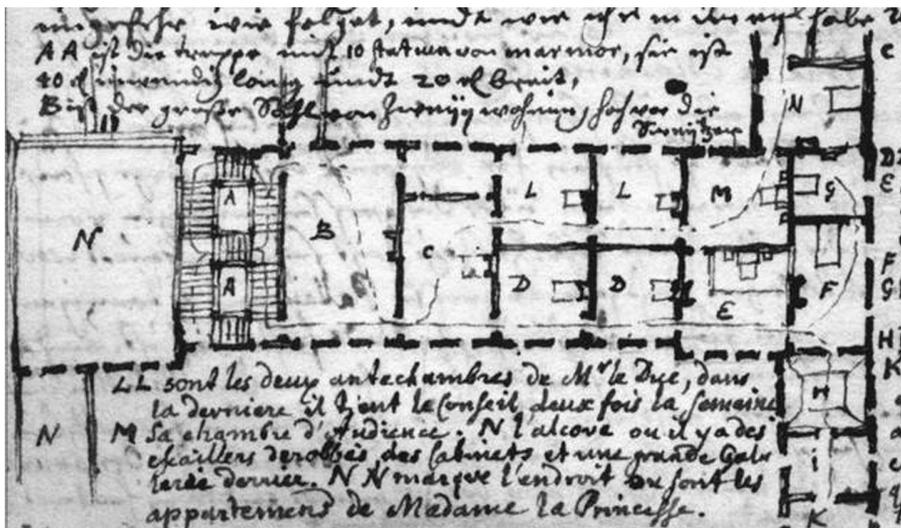
2. Les questions d’ordre méthodologique sont examinées dans Eva-Bettina Krems, « Modellrezeption und Kulturtransfer: Methodische Überlegungen zu den künstlerischen Beziehungen zwischen Frankreich und dem Alten Reich (1660–1740) », dans *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden* 31, 2004, p. 7–21.

3. Cet agencement était lié à l’histoire de l’édification de Versailles, et plus précisément aux transformations entreprises à partir de la fin des années 1670. Le transfert de la résidence royale de Paris à Versailles (1682) avait fait perdre au Grand Appartement sa fonction dédiée d’habitation royale. Louis XIV avait emménagé dans le Petit Appartement, tourné vers la cour. A Saint-Cloud, la salle d’audience se situait aussi derrière la chambre, une disposition que nota Tessin; voir Laine, Magnusson, 2002 (note 1), p. 209.

4. L’appartement jaune à Brühl est une des rares exceptions.

seulement la salle d'audience précède la chambre à coucher, mais les deux pièces sont en outre séparées par une salle intermédiaire : l'espace des audiences s'adjoint en effet de ce qu'on appelle le « Grand Cabinet » ou « salle d'audience intérieure ». Cette particularité n'existe ni à Versailles, ni à Honselersdijk, ni à Turin.

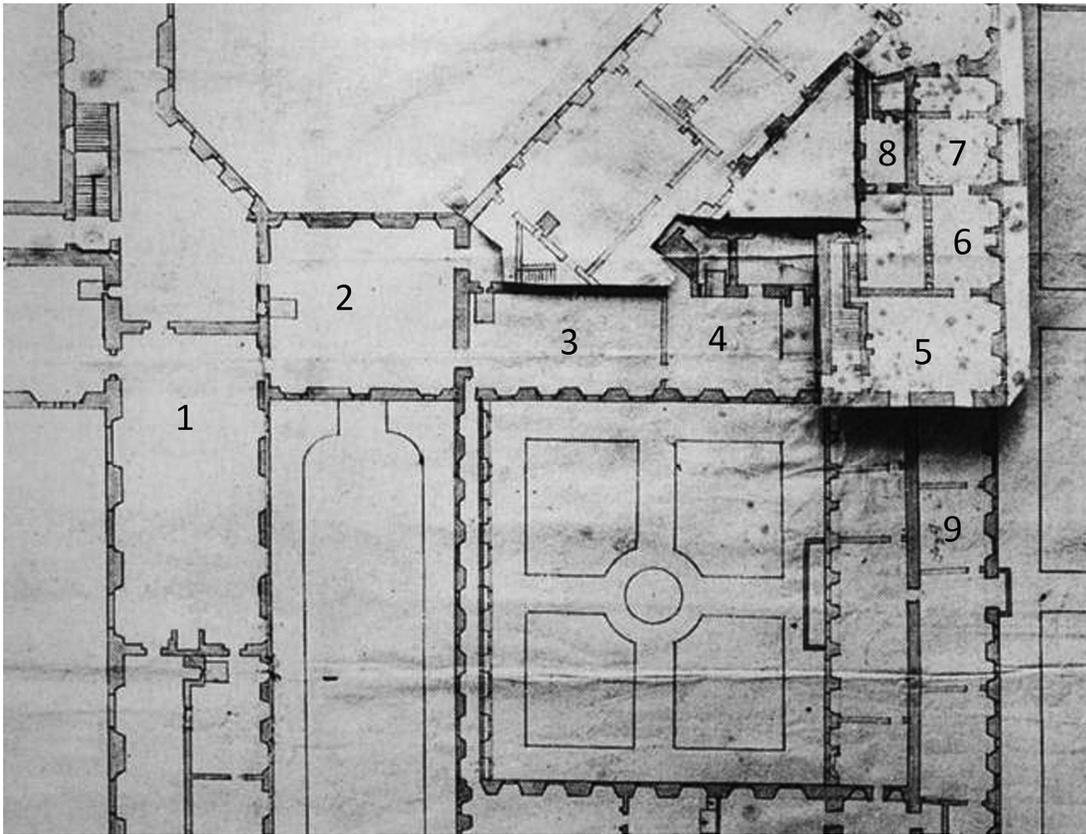
L'appartement aménagé, à partir de 1680, pour le prince-électeur Maximilien-Emmanuel à la résidence de Munich présente cependant des similitudes avec la solution adoptée dans les années 1650 au palais du prince d'Orange à Honselersdijk (ill. 1 et 3) : dans les deux cas, la salle d'audience desservait aussi bien la chambre à coucher que la galerie. Cette solution est qualifiée de « sage » par Nicodème Tessin en 1687, car « on pouvait traverser les salles les plus prestigieuses sans passer par l'alcôve, le cabinet ou la garde-robe situés de part et d'autre »⁵. Tessin faisait ici allusion à un problème qui mettait l'architecte d'un château électoral face à un défi différent mais non moins complexe que celui auquel se trouvait confronté l'architecte d'un château royal en France. Il devait en effet marquer clairement la séparation entre la sphère publique et la



2 Nicodemus Tessin, *Plan du Palazzo Reale de Turin*, issu de son carnet de voyage, 1688

B	Salle (<i>Salone della guardia Svizzera</i>)	D	Antichambre
C	Antichambre commune du duc et de la duchesse (<i>Sala delle guardie del corpo</i>)	E	Chambre d'audience (<i>Gran gabinetto</i>)
	Appartement de la duchesse, Madama Reale	F	Chambre à Alcove
D	Antichambre	H	Cabinet
		I	Cabinet
		K	Galerie

5. « [...] in dem fall dass man die vornembsten zimber kunte durchgehen, undt die alcove, cabinet, undt gwarderobbe doch auf bejden seiten nicht zu passiren » (Laine, Magnusson, 2002 (note 1), p. 144).



3 Munich, château, Plan de l'étage principal, détail de l'appartement du prince-électeur Max-Emmanuel, vers 1690, Paris, Institut de France

- | | |
|--|---|
| 1. Salle d'Hercule (<i>Herkulesaal</i>) | 5. Salle d'audience intérieure (<i>Inneres Audienzzimmer</i>) |
| 2. Salle des chevaliers (<i>Ritterstube</i>) | 6. Chambre à coucher (<i>Schlafzimmer</i>) |
| 3. Antichambre | 7. et 8. Cabinets |
| 4. Salle d'audience (<i>Audienzzimmer</i>) | 9. Galerie |

sphère privée, frontière tout à fait controversée au début de l'époque moderne tant elle était difficile à définir⁶. La différenciation des espaces à l'intérieur des appartements princiers aux XVII^e et XVIII^e siècles influe en effet de façon déterminante sur leur distribution. Cette question est d'autant plus importante qu'elle met en cause la fonction de modèle

6. A propos de la différenciation très controversée entre sphère publique et sphère privée, voir Barbara Stollberg-Rilinger, «Höfische Öffentlichkeit. Zur zeremoniellen Selbstdarstellung des brandenburgischen Hofes vor dem europäischen Publikum», dans *Forschungen zur Brandenburgischen und Preußischen Geschichte* NF 7, 1997, p. 145-176; Peter von Moos, «Das Öffentliche und das Private im Mittelalter. Für einen kontrollierten Anachronismus», dans *Das Öffentliche und das Private in der Vormoderne*, éd. par Gert Melville, Peter von Moos, Cologne, Weimar, Vienne, 1998, p. 3-83; Volker Bauer, «Höfische Gesellschaft und höfische Öffentlichkeit im Alten Reich. Überlegungen zur Mediengeschichte des Fürstenhofs im 17. und 18. Jahrhundert», dans *Jahrbuch für Kommunikationsgeschichte* 5, 2003, p. 29-68; on consultera aussi le très instructif *Zeremoniell und Raum*, éd. par Werner Paravicini, Sigmaringen, 1997 (Residenzforschung, 6).

supposé que constituerait alors le château français. L'application des catégories complexes que sont « la sphère publique » et la « sphère privée » révèle en effet que celles-ci donnent lieu à des interprétations très différentes dans l'appartement du roi de France d'une part et d'autre part dans celui des princes territoriaux de l'Empire et de l'empereur. Cet écart a trait à la perception du pouvoir et la manière de l'exercer. Lorsqu'on compare les châteaux français et ceux des princes de l'Empire, la délimitation architectonique de ce qui est du domaine du règne et de ce qui est du domaine de l'habitation semble être constitutive du bâtiment résidentiel. L'espace central, celui des audiences, est en l'occurrence la zone la plus sensible de l'appartement. Sa définition sémantique et sa délimitation spatiale ne furent d'ailleurs pas étrangères à la transformation progressive du plan du château-résidence allemand, qui aboutit à une séparation nette en appartements officiels et appartements privés.

Evoquons tout d'abord certaines questions de méthodes qui introduiront l'étude du cas particulier de la résidence des Wittelsbach en Bavière tout en établissant des points de comparaison avec Versailles. Nous ne chercherons nullement à identifier les constantes du château allemand. Une généralisation serait en fait des plus problématiques. Conservons à l'esprit que le type de château ici considéré est en effet le château-résidence, c'est-à-dire une architecture ayant une fonction explicitement politique, représentative et administrative, contrairement au manoir, au château de plaisance ou au château de chasse. En outre, le particularisme de chaque Etat et le morcellement étatique caractéristique du Saint-Empire romain germanique induisent un grand nombre de protocoles différents. Ce sont ces protocoles qui contribuaient à régler la vie de cour dans les châteaux⁷. Quiconque fréquentait les cours allemandes devait donc respecter des protocoles, des préséances et autres règles de cérémonial très différents les uns des autres. Le courtisan qui voyageait était contraint de s'adonner à une lecture fastidieuse, celle du déroulement de chaque cérémonial dans les différentes cours. Seul

7. A l'issue de la guerre de Trente Ans, les cours allemandes cherchèrent à mettre en place un cérémonial commun, mais leurs divergences d'intérêt firent échouer ces tentatives. Moser mentionna les efforts déployés en vue de cette harmonisation mais aussi l'échec de cette entreprise qu'entérine cette conclusion : « il ne semble pas cependant que cela ait abouti. » (« [...] es scheynet aber nicht, daß es geschehen seye. » Friedrich Carl von Moser, *Teutsches Hof-Recht*, 2 vol., Francfort-sur-le-Main, Leipzig, 1754-1755, t. I, p. 33 et suivantes). Pour en savoir plus sur ces divers protocoles qui conditionnaient le mode d'organisation de la cour et des différentes charges, voir les annexes de l'ouvrage de Moser (voir ci-dessus) et celles de Johann Christian Lünig, *Theatrum Ceremoniale Historico-Politicum, Oder Historisch-Politischer Schau-Platz Aller Ceremonien welche bey Päbst- und Kayser- und Königlichen Wahlen und Crönungen beobachtet werden*, 2 vol., Leipzig, 1719-1720 ; on trouvera aussi un recueil de protocoles dans *Deutsche Hofordnungen des 16. und 17. Jahrhunderts*, éd. par Arthur Kern, 2 vol., Berlin, 1905-1907 (Denkmäler der deutschen Kulturgeschichte, 2/1). A propos de la science du cérémonial, voir en particulier Milos Vec, *Zeremonialwissenschaft im Fürstenstaat. Studien zur juristischen und politischen Theorie absolutistischer Herrschaftsrepräsentation*, Francfort-sur-le-Main, 1998.

l'introducteur des ambassadeurs facilitait la tâche des nouveaux ambassadeurs. En France, des traités collationnaient les témoignages des envoyés et ambassadeurs de manière à permettre à chacun de s'y reporter en cas de doute⁸. Toute généralisation fondée sur l'idée d'une « cour allemande » type est donc à considérer avec beaucoup de circonspection.

Cérémonial et agencement de l'espace

Pour comprendre les raisons des modifications intervenues dans la structure des appartements, il faut interroger la fonction des audiences et la nature de l'espace qui leur était dévolu. Pourquoi les audiences étaient-elles si importantes ? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord mettre en évidence la portée sociopolitique de cet acte rituel, ce qui permettra en outre de se faire une idée de la nature des relations qu'entretenaient entre eux les princes électeurs-allemands, mais aussi celles que chacun d'eux entretenait avec l'empereur et enfin les électeurs et l'empereur avec le roi de France. Que doit-on par ailleurs entendre par « espace d'audience » ? Il s'agit cette fois de déterminer l'ancrage spatial de la dimension sociopolitique des audiences, c'est-à-dire non seulement les lieux réservés à la communication politique mais aussi les différentes manières dont le château la reflétait. Ces deux questions touchent à deux aspects fondamentaux de la perception du pouvoir au début des temps modernes : celui de la préséance et celui de la visibilité du souverain.

« Le Point d'Honneur, le Rang, la Préséance sont les Articles les plus délicats de la Foi Politique⁹ », tel est le constat que Jean Rousset de Missy fait en 1746, au début de son traité sur le cérémonial de cour, imitant en cela un grand nombre de ses prédécesseurs. La question de la préséance, du rang et de ses règles était généralement l'aspect considéré comme le plus important et celui traité de prime abord dans les ouvrages consacrés au cérémonial de cour¹⁰. Cette question était en outre devenue un peu plus épineuse pour les princes allemands, car ils jouissaient, depuis les négociations de la paix de 1648, d'un pouvoir accru, notamment vis-à-vis de l'empereur, puisqu'ils étaient autorisés à participer davantage à la politique internationale. La transformation de

8. Ils sont aujourd'hui conservés aux archives des Affaires étrangères, à Paris, sous la rubrique « Mémoires et documents ».

9. Jean Rousset de Missy, *Mémoires sur le rang et la préséance entre les souverains de l'Europe et entre leurs ministres représentans suivant leurs différens Caractères*, Amsterdam, 1746 ; voir aussi le célèbre manuel de pratique diplomatique paru après la paix de Westphalie, Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions* [1676], 2 vol., Paris, 1682.

10. Voir Lünig, 1719-1720 (note 7) ; Julius Bernhard von Rohr, *Einleitung zur Ceremoniellwissenschaft der grossen Herren* [1729], édition de 1733, réimpression, éd. et commenté par Monika Schlechte, Leipzig, 1990 ; Moser, 1754-1755 (note 7).

la physionomie politique de l'Empire après 1648 eut pour effet d'augmenter l'importance des cours mais aussi d'intensifier les relations entre Etats dans le cadre de la nouvelle diplomatie¹¹ – une évolution que reflète clairement l'architecture des châteaux. Des motivations communes semblent dès lors animer la politique et l'art, l'économie des lieux de la communication politique renvoyant à la fonction du cérémonial et, plus concrètement encore, au dessin des enfilades de salles qui réglaient la vie à l'intérieur des châteaux¹². La transformation des appartements dans les résidences princières de l'Empire et leur commodité – que l'agencement des salles laisse deviner – reflètent les ambitions et les obligations des nouvelles constellations politiques.

On sait que les princes territoriaux de l'Empire désiraient être reçus dans les cours européennes avec tous les égards dus à une tête couronnée¹³. Toutefois, ils durent souvent en rabattre, surtout à la cour du royaume de France. Là, les potentats allemands, fiers de leur souveraineté territoriale, étaient bien obligés de constater qu'ils devaient s'effacer devant certains représentants de la noblesse d'épée française, qui ne disposaient pourtant d'aucun pouvoir territorial. En 1719, Lünig remarque que la France, « bien qu'elle [ait] prétend[u] être le lieu par excellence de toutes les politesses, f[ait] bien des difficultés aux princes-électeurs en matière de cérémonial »¹⁴. Séjourner *incognito* se présentait souvent comme l'ultime ressource pour quiconque désirant éviter les dépenses financières inconsidérées ou les querelles de préséance et par conséquent les différends diplomatiques¹⁵. On comprend alors aisément à quel point

11. Pour en savoir plus sur l'importance accordée au cérémonial de l'envoi d'émissaires et sur les titres accordés après la paix de Westphalie, voir Heinz Duchhardt, « Imperium und Regna im Zeitalter Ludwigs XIV. », dans *Historische Zeitschrift* 232, 1981, p. 555-581.

12. En 1733, Rohr décrit ainsi les grands changements intervenus : « Comme l'Etat, qui partout, dans toute l'Allemagne des années 50 aux années 60, a pris une importance considérable, de même des changements considérables sont intervenus à partir de cette époque dans les châteaux des princes, et ce, tant au niveau de l'architecture que de l'aménagement intérieur. Au début du siècle dernier, on ne voyait pas autant d'antichambres en enfilade, de plafonds en plâtre, de portes percées, de belles cheminées, ni toutes sortes de meubles somptueux [...] » (« Wie der Staat allenthalben in gantz Teutschland von ein 50. biß 60. Jahren her gewaltig zugenommen; also haben sich von dieser Zeit an auf den Fürstlichen Schlössern, sowohl in Ansehung des Bauens als des Ausmeublirens, gewaltige Veränderungen ereignet. Zu Eingang des abgewichenen Seculi, wußte man noch nicht so viel von so vielen Vorgenächern, die hinter einander folgten, von den Gips=Decken, von den gebrochenen Thüren, von den zierlichen Caminen, und von mancherley prächtigen Meublen [...] » Rohr, 1733 (note 10), p. 79).

13. A propos des ambassadeurs qui, envoyés par les princes-électeurs, s'attendaient à être reçus dans les cours européennes comme les ambassadeurs d'un roi : « Il est notoire que les électeurs de l'Empire se prétendent égaux aux Rois & qu'ils suivent, & à la Cour Impériale & ailleurs, immédiatement les Têtes couronnées. C'est aussi un usage ordinaire que l'Ambassadeur ou l'Envoyé d'un Roi donne indisputablement dans son hôtel & à sa table la Main droite & la Place d'Honneur à un Ambassadeur ou envoyé Electoral qui lui fait visite [...] » (Rousset de Missy, 1746 (note 9), p. 87).

14. Lünig, 1719-1720 (note 7), t. I, p. 389.

15. Rohr, 1733 (note 10), p. 343, renvoie à titre d'exemple à la visite du tsar Pierre le Grand à Vienne en 1698.

la question des audiences était épineuse. En 1755, Moser formula le problème en ces termes : « Le sujet est de ceux qui, revenant le plus souvent à la cour, s'accompagnent du plus grand nombre de pointillés ; c'est un domaine dans lequel il est des plus faciles de faire un faux pas et de perdre de son prestige ou au contraire de l'accroître par un judicieux préambule¹⁶. »

Certes, la question de la préséance concernait *stricto sensu* les princes et les souverains proprement dits. Au quotidien, c'étaient cependant leurs représentants, les ambassadeurs¹⁷, qui agissaient en leur nom, car les souverains ne se rendaient visite personnellement que très exceptionnellement¹⁸. L'envoi d'un ambassadeur était cependant une marque de distinction particulière : « il n'y a point de plus illustre marque de la Souveraineté que le Droit d'envoyer & de recevoir des Ambassadeurs¹⁹. » Accorder une audience à un ambassadeur, c'était entretenir des relations avec une autre cour. Autrement dit, pour employer une expression moderne, il s'agissait d'établir des relations internationales à l'intérieur du château. On ne saurait donc trop insister sur la portée politique de cette pratique : à la cour des princes-électeurs de l'Empire, le cérémonial de l'envoi d'ambassadeurs fut le cadre d'une constante concurrence entre Habsbourg et Bourbon²⁰. Vienne et Versailles veillaient à être bien représentés à Munich, Dresde ou Berlin, mais aussi à ce que leurs diplomates y fussent bien reçus. Les instructions données à cet égard constituaient une sorte de baromètre des relations politiques²¹.

En 1719, Lünig insista sur l'art et la manière, et l'importance, pour un ambassadeur, de bien représenter la cour qui l'envoyait, et donc, son souverain :

« Car étant donné qu'un ambassadeur se doit de représenter la personne de son prince, de montrer en dehors de son territoire sa majesté

16. Moser, 1754-1755 (note 7), t. II, p. 550.

17. Sur la personnalité de l'ambassadeur, voir Wicquefort, 1682 (note 9), notamment le tome I; François de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains*, Paris, 1716; voir aussi Friedrich Carl von Moser, *Kleine Schriften, zur Erläuterung des Staats- und Völker-Rechts, wie auch des Hof- und Canzley-Ceremoniels*, 12 vol., t. VI, Francfort-sur-le-Main, 1757, notamment p. 347-527 («Die Rechte der Gesandten, in Ansehung der militärischen Ehren-Bezeugungen»).

18. Le protocole s'efforçait d'ailleurs d'éviter le plus souvent cette éventualité, comme le précise Rohr, 1733 (note 10), p. 358.

19. Wicquefort, 1682 (note 9), t. I, p. 12.

20. Pour en savoir plus sur l'« action symbolique » des diplomates, voir la synthèse de Barbara Stollberg-Rilinger, «Symbolische Kommunikation in der Vormoderne. Begriffe – Thesen – Forschungsperspektiven», dans *Zeitschrift für Historische Forschung* 31, 2004, p. 489-527; voir aussi André Krischer, «Ein nothwendig Stück der Ambassaden – Zur politischen Rationalität des diplomatischen Zeremoniells bei Kurfürst Clemens August», dans *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein* 205, 2002, p. 161-200.

21. Voir le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 31 vol., t. VII, Bavière, Palatinat, Deux-Ponts, éd. par André Lebon, Paris, 1889, et t. XXVIII, 2, *Etats allemands, L'Electorat de Cologne*, éd. par Georges Livet, Paris, 1963.

et sa richesse, et de lui prêter grand crédit aux yeux des étrangers, il doit faire montre d'un grand luxe. Car c'est ainsi qu'un potentat acquiert respect et considération auprès des nations étrangères. En général, ce genre de faste frappe en effet plus l'œil que l'esprit, et amène curieusement le peuple à penser qu'un ambassadeur aussi resplendissant, se déplaçant avec ses propres carrosses, de somptueuses livrées, un magnifique équipage et bien d'autres choses encore, est envoyé par un potentat dont les sujets doivent être bénis et heureux comme du temps de Salomon²². »

Les ambassadeurs n'étaient donc pas uniquement des observateurs, des commentateurs et des acteurs de la vie politique ; ils avaient bien plus pour fonction de démultiplier le degré de représentation du royaume en terre étrangère dans le domaine des arts – une tâche et une obligation décelables jusque dans leur propre appartement sur le lieu de leur mission. Ils devaient en effet habiter un appartement qui, par sa structure et son aménagement, ressemblât à une copie réduite de l'appartement de leur souverain. En 1719, Lünig énuméra les critères auxquels devait répondre l'appartement d'un ambassadeur :

« [II] doit être confortable et joli. Pour être confortable, il faut qu'il soit surtout dans un quartier bien situé, qu'il ait une entrée commode pour les carrosses, de vastes écuries, des escaliers larges et clairs, de bonnes caves et cuisines, une vaste salle à manger, une ou deux antichambres, une salle d'audience et un cabinet privé, une chambre à coucher confortable, une chancellerie et assez de pièces pour loger les domestiques. Pour être joli, il faut en règle générale qu'il contienne tout le mobilier digne d'une personnes de haut rang, c'est-à-dire de beaux tapis, sièges, rideaux, tables, tapisseries, miroirs, lits, services de table, garde-robes etc., mais en particulier le mobilier dont seul un ambassadeur dispose, entre autres le dais ou ciel du trône, le siège de parade et le portrait du prince²³. »

-
22. «Denn weil ein Ambassadeur die Person seines Principalen vorstellen, seine Hoheit und Reichthum außerhalb Landes zeigen, und ihn bey den Ausländern in grossen Credit zeygen soll; so kann es nicht anders seyn, als dass er sich sehr prächtig aufführen muß. Denn dadurch erwirbt sich ein Potentat nicht geringes Ansehen und Hochachtung bey frembden Nationen, indem insgemein dergleichen äusserliche Pracht eher in die Augen, als in den Verstand fällt, und sonderlich den Pöbel in die Gedancken setzet, ein dergleichen Ambassadeur, welcher mit proppen Carossen, kostbahnen Libereyen, herrlicher Equipage und andern Dingen mehr pranget, sey von einem Potentaten gesendet, unter dessen Regierung die Unterthanen so gesegnet und glücklich, als zu den Zeiten Salomonis leben müßten.» (Lünig, 1719-1720 (note 7), t. I, p. 386). Selon Lünig, l'envoi d'ambassadeurs entraînait certes d'énormes dépenses, mais la pratique montrait que «le bénéfice retiré de l'envoi d'ambassadeurs devait dépasser les frais engendrés».
23. «[...] bequem und nett seyn muß. Zur Bequemlichkeit gehöret überhaupt eine gute Situation des Quartiers, eine commode Einfahrt, geraume Stallung, weite und lichte Treppen gute Keller und Küche, ein geraumes Tafel-Zimmer, ein oder zwei Vorgemächer, ein Audienz und Reti-

S'il était une pièce dont l'aménagement devait être particulièrement riche, c'était surtout la salle d'audience²⁴.

Mais à qui s'adressaient ce jeu de pouvoir politique et ces efforts de représentation lorsqu'ils étaient déployés à la cour des princes-électeurs ? La question est essentielle eu égard à celle d'une éventuelle réception du modèle versaillais car, dans le cas des Etats de l'Empire, cette mise de l'art et de l'artisanat au service de l'étiquette ne servait pas, en politique intérieure, à maintenir en respect la noblesse – comme c'était vraisemblablement le cas à Versailles – mais visait tout particulièrement, outre les sujets du prince, les autres princes territoriaux de l'Empire²⁵. Les ambitions politiques au sein de l'Empire motivaient les décisions de transformation ou d'agrandissement des châteaux-résidences. Entre la France et l'Empire, la situation était bien différente, aussi bien du point de vue de l'intensité concurrentielle que des destinataires des démonstrations de pouvoir. Cet écart avait des répercussions non seulement sur le cérémonial des audiences et l'ensemble des signes de pouvoir lui servant de fondement, mais aussi sur ses aspects architectoniques, décoratifs et iconographiques. Dans l'Empire, des jeux de pouvoir et de rang, mais aussi l'ancienneté de la dynastie et l'opposition à l'étiquette française, ont déterminé l'essor d'un modèle spécifique de communication ancré dans l'architecture des châteaux allemands, et plus précisément dans leurs espaces d'audience²⁶.

Au-delà de la logique de concurrence évoquée plus haut, ce sont les formes et caractères divers du cérémonial des audiences dans les résidences européennes qui invitent à réexaminer la distribution et l'architecture des châteaux et en particulier celles de leurs appartements. Les textes relatifs à ce cérémonial sont d'ailleurs subdivisés en trois parties respectivement dédiées aux princes-électeurs de l'Empire, à l'empereur

rade-Zimmer, ein bequemes Schlaff-Gemach, ein Cantzley-Zimmer und zulängliche Quartierung vor die Domestiquen. Zur Nettigkeit wird insgemein erfordert die allen Standes-Personen erlaubte Meublierung, welche aus schönen Tapeten, Tischen, Stühlen, Vorhängen, Spiegeln, Betten, Tisch-Service und Garderobe &c. besteht; insonderheit aber die einem Ambassadeur allein zuständige Meublierung, worunter der Dais oder Thron-Himmel, der Parade-Stuhl und das Bildniß des Principalen verstanden wird.» (Lünig, 1719-1720 (note 7), t. I, p. 386; voir aussi Rohr, 1733 (note 10), p. 385 et suivantes).

24. Voir Rohr, 1733 (note 10), p. 395. «La salle d'audience est particulièrement somptueuse par sa grandeur, ses tapisseries et ses meubles.» (Moser, 1754-1755 (note 7), t. II, p. 289).
25. C'est surtout Winterling qui s'est prononcé résolument – bien que ne disposant que de sources peu fournies – contre l'extrapolation du modèle établi par Norbert Elias pour la cour de France aux cours des princes-électeurs allemands. Son argument visait à démontrer que, dans les Etats allemands, on ne trouvait pas d'aristocratie terrienne «domestiquée», c'est-à-dire vivant à demeure à la cour, et que la cour était au contraire constituée en majeure partie de personnes étrangères au pays en question. Voir Aloys Winterling, *Der Hof des Kurfürsten von Köln (1688-1794). Eine Fallstudie zur Bedeutung «absolutistischer» Hofhaltung*, Bonn, 1986; Norbert Elias, *Die höfische Gesellschaft. Untersuchungen zur Soziologie des Königtums und der höfischen Aristokratie* [1933/1969], Francfort-sur-le-Main, 1999.
26. A propos de l'ancienneté de la dynastie, voir, par exemple, Rohr, 1733 (note 10), p. 341.

et aux rois européens²⁷. La possibilité de nombreuses variantes est envisagée ; les salles du château, leur disposition et même leur aménagement devaient pouvoir s'adapter aux situations les plus diverses. La typologie des différentes pièces renseignait même la forme de cérémonial et le rang du visiteur qu'elles accueilleraient. Ainsi, à Vienne, un prince-électeur pouvait-il être reçu par l'empereur dans le cabinet du conseil pour une audience officielle ou bien, pour une audience privée, dans le cabinet privé de l'empereur²⁸.

Ceci nous amène aux deux questions posées plus haut : que faut-il entendre exactement par « espace d'audience » ? Car on ne peut en aucun cas réduire l'espace d'audience à la pièce spécifiquement dédiée à la rencontre protocolaire avec le maître des lieux (empereur, roi ou prince-électeur) et qui porte dans les pays de langue allemande la dénomination littérale de chambre d'audience – *Audienzkammer* ou *Presenz-Kammer*. Les règles de l'étiquette entraient en vigueur bien avant cette rencontre, bien avant même que les visiteurs n'aient franchi le seuil de l'appartement proprement dit. Le nombre de chevaux tirant le carrosse avec lequel l'hôte était autorisé à entrer dans la cour du château, des gardes mobilisés pour l'occasion, des coups de canon dans l'enceinte de la résidence ou encore la forme que prenait la présentation des armes ou le retentissement de trompettes indiquaient le rang de cet hôte²⁹. Avant qu'un prince ou – ce qui était beaucoup plus souvent le cas – son ambassadeur n'ait atteint l'appartement, il avait déjà eu plus d'une occasion de « faire un faux pas et de perdre de son prestige », pour reprendre les termes utilisés par Moser³⁰.

A l'intérieur de l'appartement, le cérémonial des audiences formait une chorégraphie subtile qui tirait parti de la distribution de l'appartement et de son aménagement. Cette subtilité tenait à des conditions esthétiques, matérielles et sonores, mais aussi et surtout à des questions de personnel. A la lecture des descriptifs fort complexes qui réglaient cet ensemble, on est en droit de se demander dans quelle mesure le visiteur avait le loisir de prêter attention aux différentes décorations tant il devait

27. C'est le cas du *Ceremoniale Brandenburgicum*, assez facile à tenir en main (Fribourg, 1700), mais aussi du *Theatrum Ceremoniale Historico-Politicum* de Lünig, 1719 (note 7), qui se compose quant à lui d'environ 3000 pages. Rohr, 1733 (note 10, p. 401 et suivantes) a tendance à généraliser. A propos des diverses règles de cour, voir aussi la note 3 ci-dessus.

28. Rohr, 1733 (note 10), p. 370-371.

29. Selon le *Ceremoniale Brandenburgicum*, 1700 (note 27), on va chercher l'ambassadeur à son appartement avec un carrosse convenant à son rang (tiré par un attelage de trois ou six chevaux) et une suite convenant à son rang, dont les carrosses sont, dans le meilleur des cas, au nombre de deux et tirés par un attelage de six chevaux. Dans certaines circonstances, des coups de canon saluent son arrivée à la résidence, où il est alors seul autorisé – c'est le cas lorsqu'il s'agit d'un ambassadeur de l'empereur – à pénétrer avec son attelage de six chevaux dans la cour basse ou place intérieure du château. Là, l'ambassadeur est accueilli par une personne convenant à son rang.

30. Moser, 1754-55 (note 7), t. II, p. 550.

être absorbé par la crainte de déroger au protocole³¹. Cette seule raison empêche en fait de rapporter la question de la diversité des espaces d'audience dans les châteaux français et allemands et celle, corollaire, des différents modes de représentation du souverain, à une dimension strictement esthético-matérielle.

En 1612, Francis Bacon, l'un des premiers théoriciens de la périégétique aristocratique, signalait déjà que la réception des ambassadeurs était un des spectacles les plus intéressants de la cour des princes³². On comprend ainsi que les audiences accordées aux ambassadeurs pouvaient se substituer aux activités de représentation d'une cour³³. La cour était ainsi perçue à travers les personnes qui y étaient reçues et y évoluaient dans le cadre d'une mise en scène partie prenante de sa stratégie de représentation. La symbolique du dispositif artistique – du mobilier aux plafonds peints – prendrait un relief particulier sous cet angle, en particulier s'il l'on conserve à l'esprit le jeu des transferts culturels. Le cérémonial est alors susceptible de se constituer en un système de signes englobant tout à la fois les personnes, les objets et les espaces de distribution. Car ce sont essentiellement les groupes de personnes autorisés à pénétrer à l'intérieur des châteaux – notamment à l'intérieur des résidences des princes-électeurs –, qui contribuent à la « splendeur » et au prestige de la cour. C'est ce qui ressort clairement des protocoles des

-
31. Je renvoie à la «réception de l'ambassadeur de l'Empereur à la cour du prince-électeur de Brandebourg» décrite dans *Ceremoniale Brandenburgicum* et me concentre volontairement sur le déroulement de la visite à l'intérieur du château, qui fut naturellement précédée de bien d'autres séquences : «Après avoir été accueilli en haut de l'escalier par le Grand Chambellan ou par le Grand Ecuyer, l'ambassadeur se fait accompagner par le chambellan jusqu'à la salle d'audience, et Son Altesse le prince-électeur vient à sa rencontre [celle de l'ambassadeur] à la porte, se postant de manière à avoir une jambe à l'extérieur et une jambe à l'intérieur, puis écoute l'ambassadeur debout ou assis, tête couverte, l'obligeant ainsi à rester couvert.» («[...] und gehen Seine Churfürstl. Durchl. demselben [dem Botschafter] biß in die Thür entgegen / dergestalt / daß Sie mit einem Beine über die Thürschwelle treten / mit dem andern aber innerhalb derselben verbleiben / hören denselben stehend oder sitzend mit bedecktem Haupte / nöthigen den Ambassadeur zu decken.» *Ceremoniale Brandenburgicum*, 1700, note 27, p. 7). La différence avec le cérémonial s'appliquant dans le cas d'une audience accordée à l'ambassadeur d'un prince-électeur apparaît à la page 15 du même ouvrage : «Son Altesse le prince-électeur vient à sa rencontre à la porte de la chambre d'audience, lui tend la main, l'écoute assis ou debout, tête couverte ou découverte.» («Seine Churfürstl. Durchl. gehen biß an die Thüre des Audienz-Gemachs entgegen / und reichen Ihm die Hand / hören dieselbe auch sitzend oder stehend mit bedecktem od[er] entblößtem Haupte.» *Ibid.*, p. 15).
32. Francis Bacon, «Of Travel», dans *Francis Bacon's Essays*, éd. par Oliphant Smeaton, Londres et New York, 1962, p. 54-56. Bacon considérait en outre que prendre contact avec le personnel d'une légation était le meilleur moyen pour un jeune voyageur de bien connaître un pays.
33. Chaque fois qu'un voyageur avait la possibilité d'assister à l'audience d'un ambassadeur de haut rang – à Versailles, par exemple –, il en livrait une description le plus souvent détaillée. Citons, par exemple, un texte publié récemment, à savoir la description par Marten Törnhielm, un compagnon de route de Tessin, de la réception réservée en 1687 à l'ambassadeur moscovite. Voir aussi Thomas Hedin et Folke Sandgren, «Deux voyageurs suédois visitent Versailles sous le règne du Roi-Soleil», dans *Versalia IX*, 2006, p. 104-105.

réceptions³⁴. Il faudrait donc analyser les différences entre les châteaux français et les châteaux allemands, non pas du point de vue de la conception du dispositif artistique, mais du point de vue de la perception et de l'importance de celui-ci dans l'économie des actes symboliques. On pourrait citer d'innombrables exemples montrant de manière frappante à quel point l'attention était absorbée par le cérémonial. Il n'en demeure pas moins que l'aménagement et la décoration jouaient un rôle spécifique et déterminant.

Comparaison de deux protocoles : l'espace des audiences à Versailles et à Munich

Suivons donc le conseil de Francis Bacon et considérons deux exemples d'audience publique qui ont eu lieu respectivement dans un château français et dans un château allemand. Il s'agit bien entendu d'audiences qui, accordées à un envoyé de haut rang, se déroulèrent « avec une certaine pompe »³⁵. Pour le cas français, prenons la célèbre audience des ambassadeurs du roi du Siam le 1^{er} septembre 1686 à Versailles, qui souleva un vif intérêt : « Les Cours du chasteau estoient toutes remplies de monde pour voir passer les Ambassadeurs³⁶. » Nous nous limiterons au déroulement de la réception dans le Grand Appartement, auquel menait l'escalier des Ambassadeurs :

« [...] puis l'on entra dans la premiere Salle des Gardes. Les Gardes du Corps estoient en haye, & fort serrez des deux costez des deux premieres Salles du grand Apartement du Roy. Mr le Duc de Luxembourg

-
34. Voir le protocole des réceptions édicté en 1739 à la résidence de Munich : « En conséquence de quoi, si Son Excellence le prince-électeur le permet, [il faudrait] pour plus d'ordre à la cour, pour une meilleure organisation de l'étiquette, pour augmenter la splendeur de Son anti-chambre, pour être plus honoré par ceux qui Lui rendent visite, augmenter le nombre de ces derniers [...] » (« Demnach Ihro Churfrtl. Drtl. sich genädigist gefallen lassen zu mehrer Ordnung Ihres Hofes, und besserer einrichtung selbigen Ethiquets, forderist zu mehreren Splendor Ihrer AntiCamera, und grosseren Ehr deren, so sye betretten, selbige zu vermehren [...] » Cité d'après Samuel John Klingensmith, *The Utility of Splendor. Ceremony, Social Life, and Architecture at the Court of Bavaria 1600-1800*, Chicago, Londres, 1993, p. 216).
35. « L'audience publique se déroule avec une certaine pompe, en particulier dans le cas d'un ambassadeur, c'est-à-dire d'un envoyé de tout premier rang [...] » (« Die öffentliche Audienz geschiehet mit gewissem Geprange, sonderlich wenn es ein Botschafter, das ist, ein Gesandter des ersten Ranges [...] » *Großes Vollständiges Universal-Lexicon Aller Wissenschaften und Künste welche bishero durch menschlichen Verstand und Witz erfunden und verbessert worden*, 64 vol., t. II, éd. par Johann Heinrich Zedler, Halle, Leipzig, 1732-1734, col. 721).
36. Voir Jean Donneau de Vizé, « Voyage des ambassadeurs de Siam en France », dans *Mercure Galant*, septembre 1686, 2e partie, p. 188 [édition allemande : *Reyß-Beschreibung der Abgesandten von Siam in Frankreich*, Francfort, 1687, p. 90]. Voir aussi l'année 1686 dans le *Journal de la Cour du Roi Soleil des Marquis de Dangeau*, récemment publié dans l'article de Stéphane Castelluccio, « La Galerie des Glaces. Les réceptions d'ambassadeurs », dans *Versalia IX*, 2006, p. 24-52, et plus précisément p. 31-37 pour la réception des ambassadeurs du Siam en 1686.

les receut à la porte de la premiere avec trente Officiers des Gardes fort lestes & en juste-au-corps bleu³⁷. »

Ainsi, le maréchal duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, accueillit-il les ambassadeurs sur le seuil de la première salle, probablement la salle Vénus (ill. 4), et les « accompagna [...] avec tous les Officiers de sa suite, jusques au bout de la Galerie où estoit le Trône du Roy »³⁸. Mille cinq cents personnes étaient réunies dans la galerie. Les ambassadeurs firent deux haltes : la première sous la grande arcade qui sépare le salon de la Guerre de la galerie et « d'où l'on pouvoit voir le Roy en face [...] »³⁹; la seconde, au milieu de la galerie, avant de s'approcher finalement du trône. Le rituel d'approche du grand monarque, subtilement mis en scène, importe moins, en l'occurrence, que le passage par les salles du Grand Appartement avant l'arrivée à la galerie. Il faut en effet noter que les ambassadeurs, accompagnés du duc de Luxembourg qui était venu les accueillir sur le seuil de la première salle, traversèrent toute cette somptueuse enfilade sans avoir jamais le loisir de faire aucune halte, tout comme le doge de Gênes un an plus tôt⁴⁰.

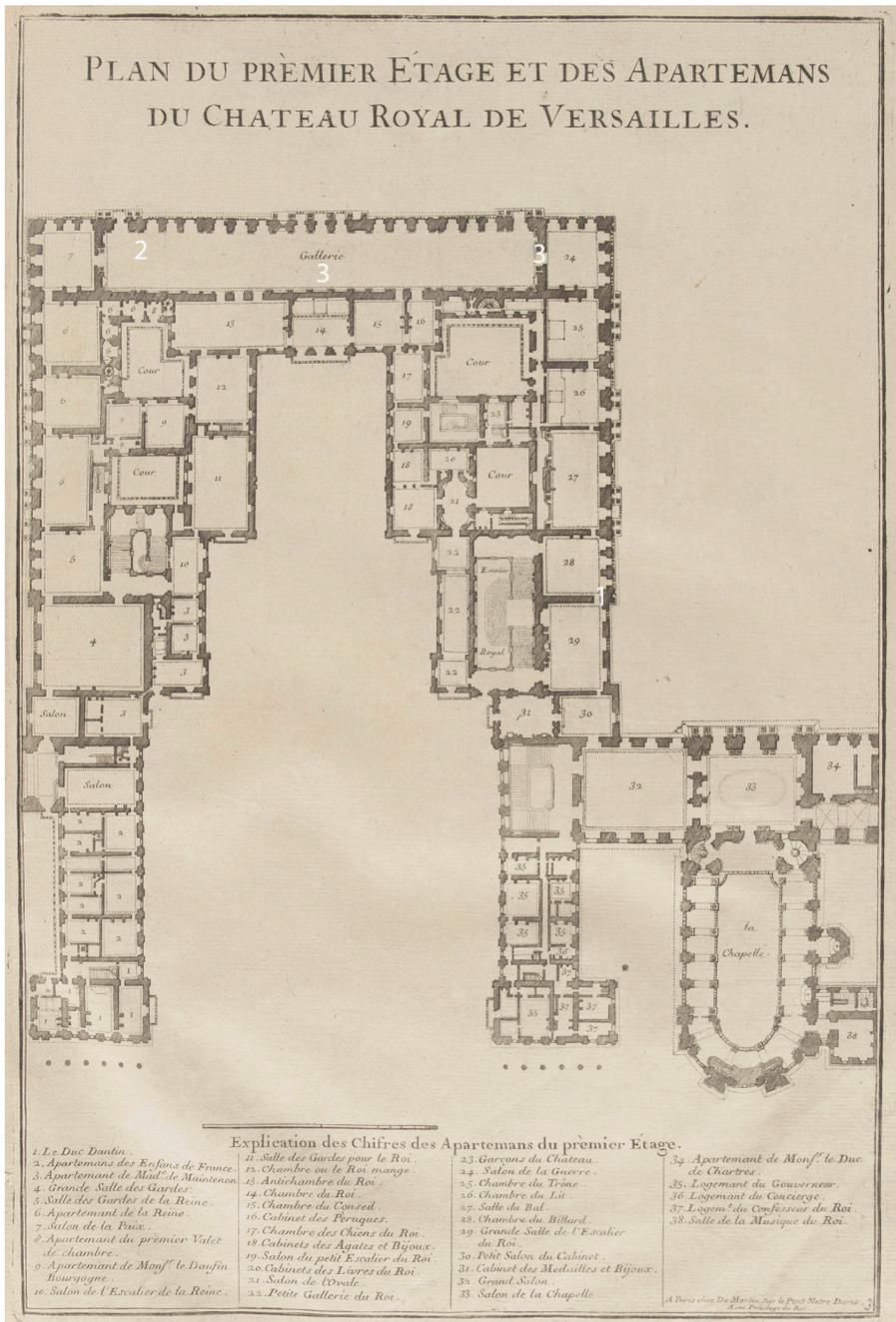
A la cour d'un prince-électeur, en l'occurrence celle des Wittelsbach à la résidence de Munich, la manière de procéder était très différente (ill. 5, n° 1 à 5). Au XVIII^e siècle, le protocole voulait que la réception de l'ambassadeur d'une tête couronnée dans l'appartement princier se déroulat comme suit : l'ambassadeur était accueilli par le Sénéchal au pied du grand escalier et accompagné par celui-ci jusqu'à la salle des Chevaliers (*Ritterstube*). Sur le seuil de celle-ci, il était accueilli par le Grand Maréchal du palais ; sur le seuil de la première antichambre, par le Grand Chambellan ; et au milieu de cette même antichambre, par le Grand Intendant, le plus grand officier de la cour et de l'Etat. Finalement, l'ambassadeur était escorté jusqu'à la porte de la salle d'audience, où le prince-électeur

37. Donneau de Vizé, 1686 (note 36), p. 189-190 [édition allemande, p. 91].

38. *Ibid.*, p. 190 [édition allemande, p. 91-92].

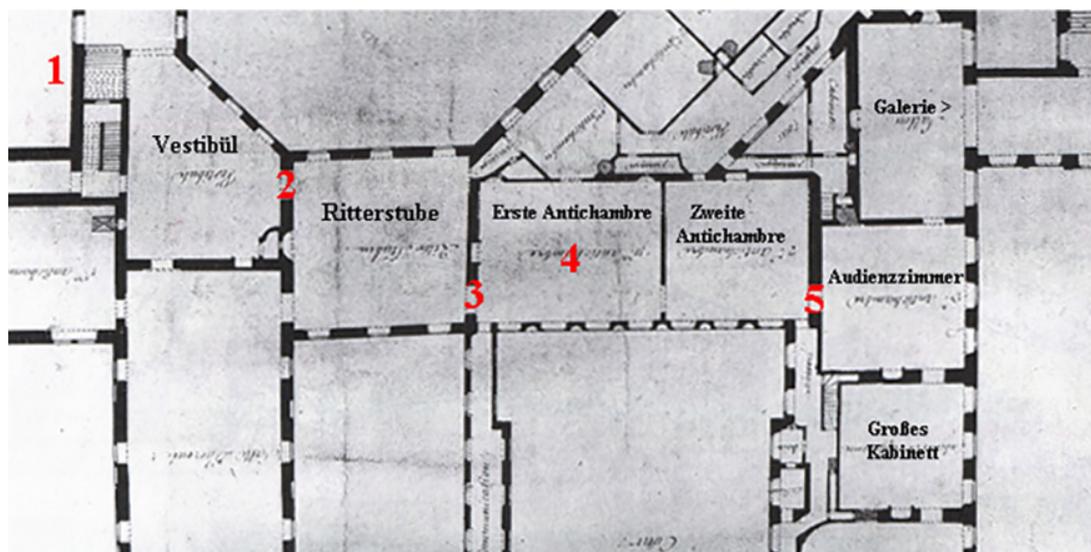
39. « [...] dès qu'ils furent sous la grande Arcade qui la separe de ce Salon, & d'où l'on pouvoit voir le Roy en face, ils firent trois profondes inclinations, & tenant leurs mains jointes, ils les éleverent autant de fois jusques à leur front. Ils firent la même chose au milieu de la Galerie, dans laquelle étoient environ quinze cens personnes. » (« [...] so bald sie unter dem grossen Schwibbogen waren / der den Gang und den Saal unterscheidet / und von dannen man dem König ins Gesicht sehen konnte / haben die Abgsandten drey mahlen sehr tieff sich geneiget / und ihre Hände zusammen gelegt / so oft empor bis an die Stirne aufgehoben. Ein gleiches geschahe in mitten des Gangs oder Gallerie, in welchem ohngefehr fünfzehnhundert Persohnen sich befunden. » *Ibid.*, p. 192 [édition allemande, p. 92].) Cette rencontre avec Louis XIV servit d'illustration à un almanach de 1687 ; voir *Les Effets du soleil : almanachs du règne de Louis XIV*, éd. par Maxime Préaud, cat. exp., Paris, musée du Louvre, 1995, cat. 26, p. 84 et suivantes.

40. Le doge de Gênes avait été reçu le 15 mai 1685 ; voir *Mercurie Galant*, mai 1685, p. 318-338 (description de la réception à partir de l'escalier des Ambassadeurs). La traversée des salles du Grand Appartement est décrite avec la plus grande concision (p. 320 et suivantes) : « Après que l'on eut monté le magnifique Escalier qui conduit au grand Appartement de Sa Majesté, on le traversa [expression soulignée par l'auteur] en cet ordre. Cét Appartement est de toute la longueur d'une des ailes de Versailles. »



4 Plan du premier étage des appartemens du château royal de Versailles, 1716, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

1. Réception par le duc de Luxembourg
2. Trône de Louis XIV
3. Point d'arrêt des envoyés



5 François de Cuvilliers, *Plan de l'étage principal du château de Munich*, 1764/65, détail de l'appartement du prince-électeur

Audience d'un envoyé, avec les points d'arrêt :

1. Au pied de l'escalier : réception par le Sénéchal
2. Au seuil de la salle des chevaliers : réception par le Grand Maréchal
3. Au seuil de la première antichambre : réception par le Grand Chambellan
4. Au milieu de la première antichambre : réception par le Grand Intendant
5. Au seuil de la salle d'audience : réception par le prince-électeur

l'accueillait. Dans la salle d'audience, il était reçu par le prince-électeur de la manière qui convenait à son rang, puis l'ambassadeur se retirait en traversant l'appartement en retournant sur ses pas⁴¹.

41. Il s'agit là du déroulement de la réception d'un ambassadeur à la cour des Wittelsbach au XVIII^e siècle. Après être arrivé au pied du « grand escalier [...], l'ambassadeur descend du carrosse et, précédant sa suite et son secrétaire de légation, eux-mêmes suivis par le fourrier de la cour et le fourrier de la chambre, il est conduit par le sénéchal, qui se tient à sa gauche, à la salle des Chevaliers et passe, pour s'y rendre, au milieu d'une haie de gardes du corps. Sur le seuil de la salle des Chevaliers, il est accueilli par Son Excellence le Grand Maréchal du palais; sur le seuil de la première antichambre, par Son Excellence le Grand Chambellan; et, au milieu de celle-ci, par Son Excellence le Grand Intendant, qui l'accompagne jusqu'à la porte de la salle d'audience du prince-électeur. A la fin de l'audience, il est raccompagné selon le même protocole. » (« An diesem Platz steigt dann der Herr Gesandte aus und wird mit Voraustretung seines Cortegio und des Herrn Legations-Secretaire, dan des churfrtl. Hof- und Kammerfouriers durch die zu beyden Seiten paradierenden zwey churfrtl. Leibgarden von dem zu seiner Linken gehenden cfl. Herrn Truchseß bis in den Rittersaal begleitet. An der Schwelle dieses Rittersaals empfängt Hochselben S. Excellenz der churfrtl. Herr Obersthofmarschall, an der Schwelle der ersten Antekammer S. Ex. der churfrtl. Oberstkammerherr, und in Mitte derselben S. Ex. der churfrtl. Obersthofmeister, und begleiten Hochselben bis an die Thür des churfrtl. Audienzimmers. Nach Endigung geschiehet der Zurückzuge in gleichförmiger Beobachtung. » Texte extrait de « Nota zur Ankunft [...] », cité d'après Henriette Graf, *Die Residenz in München. Hofzeremoniell, Innenräume und Möblierung von Kurfürst Maximilian I. bis Kaiser Karl VII.*, Munich, 2002, p. 278-279). Voir aussi le texte sans date intitulé « Einholung eines königlichen oder churfürstlichen Gesandten zur Audienz » et traitant de la réception de l'ambassadeur d'un roi ou d'un

La comparaison entre ces deux manières de procéder permet de conclure – un peu schématiquement⁴² – que, dans le château allemand, la fragmentation de l'accueil et de l'escorte, fondée sur la hiérarchie des offices de cour, induit une séquentialisation des espaces dont le rôle est déterminant dans le protocole. Cette mise en scène, reposant sur les différents stades que formaient les salles traversées avant l'arrivée à la salle d'audience, doit être considérée comme un élément important de la politique de représentation du prince-électeur. Dans le château français, c'est en revanche la transparence quasi totale de l'enfilade qui domine. Ce qui est en l'occurrence déterminant, c'est le fait de le traverser⁴³. A Versailles, l'aménagement somptueux du Grand Appartement avait pour fonction de préparer à la majesté du roi. C'est ce que souligne implicitement l'article publié par le *Mercur Galant* à l'occasion de l'audience accordée au doge de Gênes en 1685 :

«Deux choses sont à remarquer; l'une que cet Appartement & cette Galerie estoient magnifiquement meublez, & qu'il y avoit pour plusieurs millions d'argenterie; l'autre que la foule estoit également

prince-électeur à la cour du prince-électeur de Cologne : « Au pied de l'escalier, l'ambassadeur est accueilli par le Grand Argentier; au milieu de l'escalier, par le Grand Sénéchal; à la porte de la salle des Chevaliers, par le Grand Maréchal du palais; à l'intérieur de l'antichambre, par le comte d'Hohenzollern au lieu du Grand Intendant, qui l'accompagnera jusqu'à la salle d'audience, où se situe Son Altesse le prince-électeur. » (« Bei der Stiegen empfängt solchen der Obristsilbercammerer, mittenst der Stiegen der Obristkuchenmeister, vor der Ritterstuben der Obristhofmarchall und etliche Schritt in der Andecammer der Herr Graf von Hohenzollern anstatt des Obristhofmeister, welcher bekleit wird bis zumb Audienczzimmer, worinnen sich Ihr Churfürstliche Durchlaucht befinden. » Cité d'après Wilfried Hansmann, *Das Treppenhaus und Große Neue Appartement des Brühler Schlosses*, Düsseldorf, 1972, p. 14).

42. Précisons que nous n'avons à faire ici qu'à l'une des formes que pouvait prendre le protocole des audiences tant à Versailles qu'à Munich. Les audiences eurent très rarement lieu à la Galerie des Glaces sous Louis XIV et sous Louis XV. Castelluccio, 2006 (note 36), p. 24, en mentionne quatre ayant eu lieu respectivement en 1685, 1686, 1715 et 1742. En 1685, la rencontre entre Louis XIV et le doge de Gênes ne se déroula pas dans la Galerie mais dans le Salon de la Paix selon le *Mercur Galant*, 1685 (note 40), p. 320-321 : « On entra dans le Salon qui est au bout [Salon de la Guerre], & qui joint la Galerie, & de ce Salon on tourna dans la Galerie, au bout de laquelle estoit le Roy dans le Salon qui fait face à celui par lequel on venoit de passer. » Des documents visuels ultérieurs (l'almanach de 1686 et un tableau de Hallé de 1710) situent pourtant la rencontre dans la Galerie des Glaces. Et le marquis de Sourches écrivit dans ses *Mémoires* : « Tous les gens de la cour, et tous ceux qui étoient venus pour voir cette cérémonie, étoient rangés en deux files, depuis la seconde pièce jusqu'au bout de la galerie, où le Roi étoit assis dans une chaise d'argent en espèce de trône [...] » (*Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, éd. par Gabriel-Jules de Cosnac, Arthur Bertrand, Edouard Pontal, 13 vol., Paris, 1882, t. I, p. 220). Mais que les rencontres entre le roi et les ambassadeurs aient eu lieu dans la chambre, le salon d'Apollon, la galerie ou (comme ce fut de plus en plus souvent le cas à partir du début du XVIII^e siècle) dans le cabinet du Conseil, il est important de garder en mémoire que les salles du Grand Appartement s'intégraient dans le cérémonial d'une autre manière que dans les châteaux de l'Empire. A propos des différences de traitement liées à la personne du souverain représenté par l'ambassadeur, voir Castelluccio, 2006 (note 36), p. 25 et suivantes.
43. Tessin remarqua, lors de sa visite en 1687, que les portes du Grand Appartement étaient « toujours ouvertes »; voir Laine, Magnusson, 2002 (note 1), p. 198.

grande par tout, quoy que ces Appartemens & cette Galerie ensemble puissent contenir autant de monde que le plus vaste Palais⁴⁴. »

Ces différentes formes d'approche du souverain – et donc de visibilité et de présence de celui-ci à l'intérieur du château – renseignent une différence de perception du rôle joué par la présence et la représentation de la dynastie dans l'exercice du pouvoir. A Versailles, la spécificité protocolaire ne tient pas tant dans le fait de pouvoir sans grand obstacle s'approcher du roi de France – cette visibilité et accessibilité du roi, érigée en précepte politique, apparaît dans les *Mémoires pour l'année 1662*, adressées au dauphin et souvent citées : « c'est l'accès libre et facile des sujets au prince⁴⁵ » – mais plutôt dans le fait que cette accessibilité soit directe et ne passe pas par des intermédiaires, contrairement à la manière de procéder dans les châteaux des princes-électeurs. Dans une résidence comme celle des Wittelsbach, l'ambassadeur n'avait accès au souverain qu'après avoir été accueilli par les plus hauts officiers et représentants de la cour. L'intervention du Grand Maréchal du palais, puis du Grand Chambellan et enfin du Grand Intendant reflétait une hiérarchie héritée de la Maison de Bourgogne⁴⁶. Cette médiation s'effectuait d'une pièce à l'autre de l'appartement, l'« identité » spécifique de chacune d'elles étant assurée par le fait qu'elle pouvait être placée sous la garde non pas d'un seul mais de différents officiers de la cour⁴⁷.

On ne retrouve pas, dans les appartements des princes-électeurs, cette « transparence » observable au niveau de l'enfilade des salles dans le Grand Appartement du château de Versailles à partir des années 1680. On peut même aller jusqu'à affirmer que cette pratique, qui jouait en France un rôle si important dans la stratégie de représentation du souverain, ne pouvait pas servir de modèle aux princes-électeurs et constituait, au contraire, un contre-modèle, ce dont ceux-ci étaient tout

44. *Mercur Galant*, mai 1685, p. 321. Apparemment, les ambassadeurs du Siam ne remarquèrent le décor que lorsqu'ils furent raccompagnés vers la sortie; en se rendant auprès du roi, ils n'y avaient en effet guère prêté attention : « Comme ils avoient traversé tous les Appartemens sans tourner les yeux d'aucun costé, se croyant à tous momens sur le point de paroistre devant le Roy, la beauté & la richesse des Appartemens les surprirent en sortant, & cedant alors à la curiosité, ils se détacherent pour en regarder les Meubles. » (« Weil die Abgesandten durch die Gemächer gängen / ohne die Augen auff ein oder die andere Seite zu wenden / vermeinend alle Augenblick vor dem König zuerscheinen / waren sie anjetzo im heraußgehen über die zierlich- und köstlichkeit der Losamentern verwundert / achteten nunmehr der Ordnung im Gehen nicht / sondern die Begierde hatte den Vorzug. » Donneau de Vizé, 1686 (note 36), p. 204-205 (édition allemande, p. 97)).

45. Pour d'autres dynasties, il en allait autrement : « Il y a des nations où la majesté des rois consiste, pour une grande partie, à ne se point laisser voir [...] » (Citation dans Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, 1999, p. 435).

46. Cet ordre hiérarchique était observé à la cour de Graz depuis 1548; voir Reinhard Heydenreuter, *Der landesherrliche Hofrat unter Herzog und Kurfürst Maximilian I. von Bayern (1598-1651)*, Munich, 1981, p. 48, note 15.

47. Rohr, 1733 (note 10), p. 68. Le Grand Intendant n'avait pas la garde de toutes les pièces.

à fait conscients. Grâce au long séjour qu'il avait effectué en France, le prince-électeur Joseph-Clément connaissait bien les différences qui existaient entre la France et l'Allemagne quant à l'accessibilité de l'appartement du souverain : « Il y a cette différence dans nos usages, qu'en France tout le monde entre et passe par les appartemens du Roy et des Princes, et que chez Nous tres peu de gens jouissent de cet honneur, et ont cet avantage⁴⁸. »

La résidence des Wittelsbach : accès indirect ou direct à l'espace des audiences

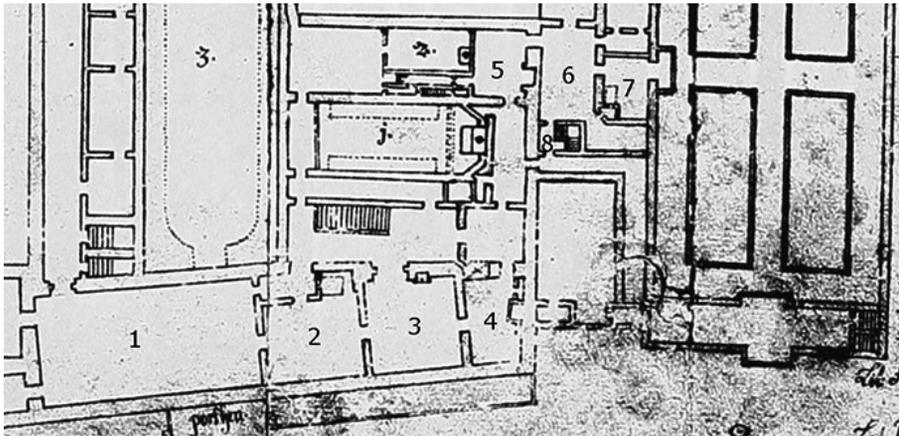
Il semble nécessaire d'approfondir cette question de l'accès direct ou indirect au souverain et plus précisément celle de la séquentialisation de l'accès au prince d'empire, en opposition à la transparence et à la fluidité observables à l'intérieur du château français, et ce, en tenant compte de l'élargissement de l'espace des audiences au sein de la résidence du prince-électeur de Bavière. La transparence versaillaise est induite par le caractère très imprécis – flou – de la limite entre sphère publique et sphère privée. Dans la résidence des Wittelsbach, en revanche, les ambassadeurs n'avaient généralement pas accès à l'espace situé au-delà de la salle d'audience⁴⁹. Au début de ce texte, nous avons pourtant fait référence à l'existence d'une salle d'audience dite « intérieure » dans l'appartement du prince-électeur Maximilien-Emmanuel (ill. 5, n° 5). La question est donc beaucoup plus complexe, comme le montre l'analyse du protocole à la résidence munichoise des Wittelsbach aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Au sein des appartements de la Résidence de Munich, les plus importantes transformations entreprises entre 1660 et 1740 concernent, symptomatiquement, l'espace des audiences. Les petites rectifications apportées au plan dit *parisien* (« Pariser Plan »), en raison de sa conservation actuelle par la bibliothèque de l'Institut de France, qui vit le jour avant 1630 et ne cessa dès lors de constituer la référence de toute transformation⁵⁰, permettent de se rendre compte des besoins en termes de

48. Lettre de Joseph-Clément à Robert de Cotte du 15 août 1714, dans *Letters of archbishopelector Joseph Clemens of Cologne to Robert de Cotte, 1712-1720*, éd. par John Finley Oglevee, Bowling Green, 1956, p. 30.

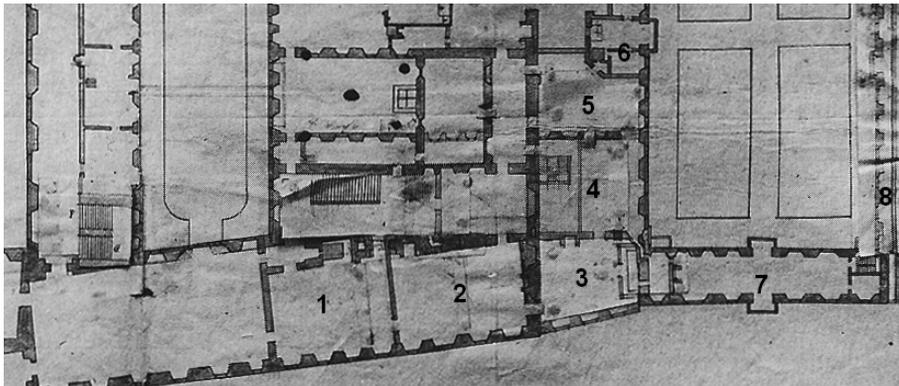
49. Ce qui ne veut évidemment pas dire que l'accès à cet espace était absolument exclu. En cas d'audience privée, certains visiteurs avaient le privilège de pénétrer dans l'espace situé derrière la salle d'audience.

50. Paris, Institut de France, bibliothèque, ms. 1040, fol. VI. Ce plan, qui vit le jour entre 1616 et 1630, fut utilisé comme modèle pour les transformations réalisées vers 1680 et quasiment plaqué sur le plan existant par Enrico Zuccalli, architecte à la cour de Maximilien-Emmanuel. A propos de ce plan, voir Gerhard Hojer, « Die Münchner Residenzen des Kurfürsten Max Emanuel. Stadtresidenz München – Lustheim – Schleißheim – Nymphenburg », dans *Kurfürst Max Ema-*



6 Munich, château, étage principal, Plan de l'état d'environ 1630, vers 1630/1635, signé «J.G.H.», détail de l'appartement de la princesse

1. Salle des gardes (*Gardesaal*)
2. Salle du couvert (*Tafelzimmer* = Antichambre)
3. Antichambre
4. Salle d'audience (*Audienzzimmer*)
5. Chambre à coucher (*Schlafzimmer*)
6. Garde-robe
7. Cabinet du cœur, à partir de 1640 (*Herzkabinett*)
8. Cabinet de bureau, à partir de 1641, emplacement approximatif (*Schreibstüberl*)



7 Munich, château, étage principal, Plan, vers 1670, détail de l'appartement de la princesse, Paris, Institut de France

1. Antichambre
2. Antichambre
3. Salle d'audience (salon dorée) (*Audienzzimmer [Goldener Saal]*)
4. Salle d'audience intérieure (salon de la grotte / grand cabinet) (*Inneres Audienzzimmer [Grottenzimmer / Großes Kabinett]*)
5. Chambre à coucher, sans l'alcôve (*Schlafzimmer*)
6. Cabinet du cœur (*Herzkabinett*)
7. Galerie avec deux cabinets adjacents
8. Bibliothèque

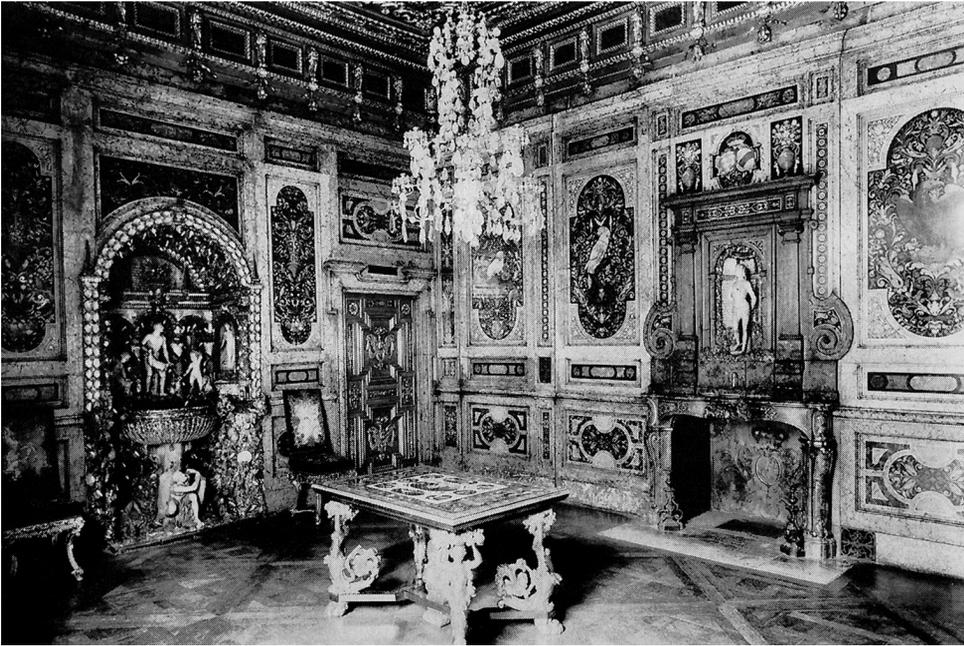
modernisation mais aussi de l'économie des espaces sacrifiés, au fil des décennies, aux normes en vigueur et des espaces conservés délibérément en l'état. Les transformations des xvii^e et xviii^e siècles tendent ainsi à différencier, à l'intérieur de l'appartement, les fonctions étatico-représentatives de l'espace identifié auparavant comme privé, en faisant primer celles-ci sur celles-là.

Un pas décisif fut franchi dès le milieu des années 1660, lorsque les appartements de la princesse Henriette-Adélaïde furent transformés⁵¹. Du temps de Marie-Anne, la princesse précédente, les appartements comprenaient d'une part un espace plutôt officiel avec les antichambres et la chambre d'audience, d'autre part un espace privé avec la chambre à coucher, la garde-robe, le cabinet et la galerie (ill. 6) ; les deux espaces étaient alors clairement séparés. Lors des transformations entreprises par Henriette-Adélaïde à partir de 1665, cette séparation fut supprimée (ill. 7). A l'espace jusque-là réservé aux audiences fut en outre ajoutée une pièce supplémentaire destinée aux audiences privées et située avant la chambre à coucher (ill. 8). Cet aménagement, avec un espace pour les audiences officielles et un autre pour les audiences privées, ressemblait beaucoup à celui mis en place, avec le cabinet du conseil et le cabinet privé, dans l'Aile Léopoldienne du château de Vienne, qui fut achevée en 1666 (ill. 2 du texte de Rainer Valenta). La nouvelle liaison qui était ainsi instituée entre espace public et espace privé n'était cependant pas sans poser quelque difficulté de circulation, comme le montre la situation de la galerie par rapport à la salle d'audience, laquelle nécessitait d'imaginer une sorte de compromis (ill. 7, n° 3 et 7). En effet, on ne pouvait guère pénétrer dans la galerie à partir de la salle d'audience, car le baldaquin était contre le mur sud, comme en témoigne la modification apportée au plan conservé à Paris. Faut-il imaginer que, parmi les hôtes de haut rang, quelques rares élus, ayant déjà le privilège de prendre place sur l'estrade, se voyaient invités, à l'issue d'une audience, à se rendre dans la galerie ? Il est aussi possible que la visite de la galerie ait été réservée à ceux qui avaient accès à la salle des « audiences privées ». Ce n'est qu'une génération plus tard, sous le prince-électeur Maximilien-Emmanuel, que la galerie fut intégrée dans la séquence des antichambres et, de fait, dans l'espace réservé aux audiences⁵².

nuel. *Bayern und Europa um 1700*, éd. par Hubert Glaser, cat. exp., Munich, Schloss Schleißheim, 1976, t. I, *Zur Geschichte und Kunstgeschichte der Max-Emanuel-Zeit*, p. 142 et suivantes. A propos de la résidence de Munich, voir notamment parmi les publications récentes Klingensmith, 1993 (note 34) et Graf, 2002 (note 41).

51. Henriette-Adélaïde, princesse de Savoie originaire de Turin, qui résidait depuis 1652 à Munich, put en effet faire transformer les appartements après la mort de Marie-Anne en 1665, veuve du précédent prince-électeur.

52. A propos des galeries des Wittelsbach, voir Eva-Bettina Krems, « Modell Italien oder Modell Frankreich? Galerien der Wittelsbacher im 17. und 18. Jahrhundert », dans *Europäische Galerie-*



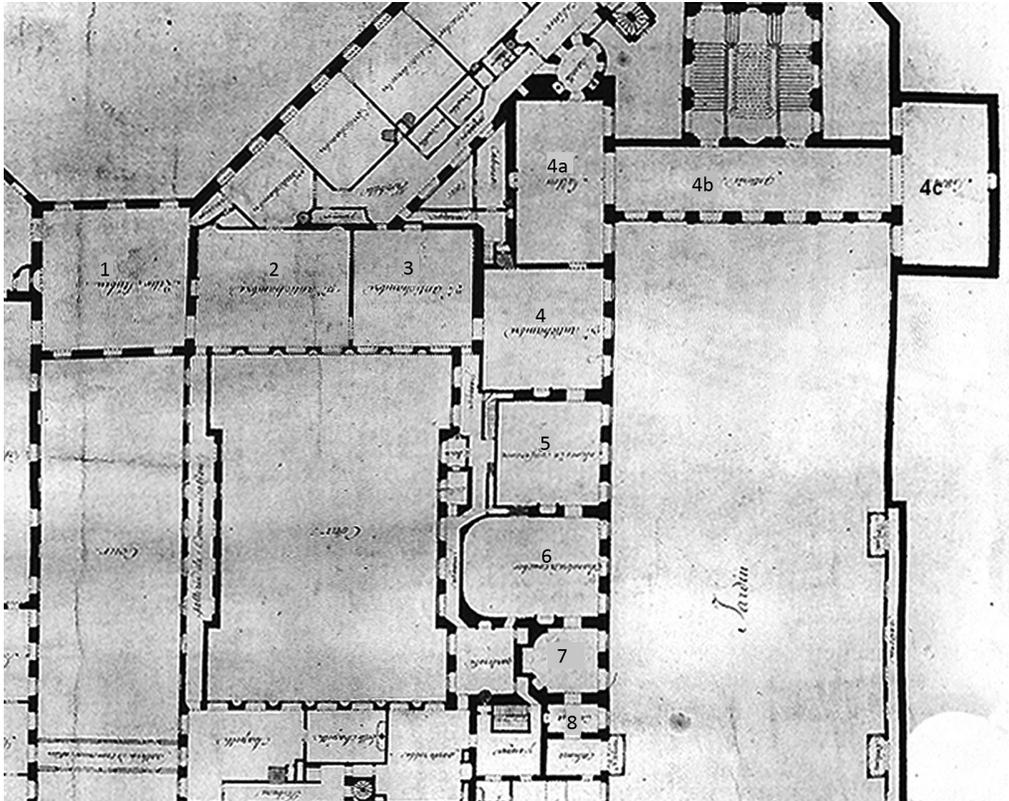
8 Munich, château, Salon de la grotte dans l'appartement de la princesse

Il fallut attendre le début des années 1680, c'est-à-dire l'arrivée de Maximilien-Emmanuel au pouvoir (1680), pour que des travaux de modernisation analogues eussent lieu dans les appartements du prince-électeur. Les modifications apportées au plan conservé à Paris sont significatives (ill. 3) : l'espace officiel de représentation ou d'audience – se composant de la salle des Chevaliers, de l'antichambre et de la salle d'audience (ill. 3, n° 2 à 4) – demeura quasiment inchangé. Il répondait donc toujours aux normes en vigueur sous le nouveau prince-électeur. Il n'en fut cependant pas de même pour les salles faisant suite à la salle d'audience : l'espace tenu pour privé fut d'une part agrandi et d'autre part aménagé de façon à permettre une réception différenciée des visiteurs. En créant une salle d'audience intérieure (« *Inneres Audienzzimmer* »), dite aussi grand cabinet (« *Großes Kabinett* »), Maximilien-Emmanuel reprit à son compte une disposition qui avait été testée chez sa mère, mais pas chez son père, et qui lui permettait d'introduire des différences plus subtiles dans le protocole de réception des divers hôtes auxquels il accordait des audiences.

Lorsque l'on considère les transformations entreprises par la génération suivante, à partir de 1730, sous le prince-électeur Charles-Albert, le futur empereur Charles VII, on s'aperçoit que les trois premières

bauten/*Galleries in a Comparative European Perspective (1400-1800)*, éd. par Christina Strunck, actes, Rome, Bibliotheca Hertziana, 2005, München 2010 (*Römische Studien der Bibliotheca Hertziana*, 29), p. 165-183.

salles de l'appartement du prédécesseur de Charles-Albert (la salle des Chevaliers, la première antichambre et la salle d'audience) demeurèrent quasiment inchangées (ill. 9). La salle d'audience de Maximilien-Emmanuel fut simplement transformée en une nouvelle antichambre, dans laquelle des audiences se tenaient toujours. Les modifications apportées à l'appartement de Maximilien-Emmanuel contribuaient toutes à une plus grande différenciation entre l'espace des audiences publiques et celui des audiences privées. La tendance à agrandir l'espace réservé aux audiences privées se manifesta de la façon la plus marquée lors des premières transformations, effectuées à partir de 1726 : un cabinet supplémentaire, conçu comme une sorte de «salle d'audience intérieure»,



9 François de Cuvilliés, *Plan de l'étage principal du château de Munich*, 1764/65, détail de l'appartement du prince-électeur

- | | |
|--|--|
| 1. Salle des chevaliers (<i>Ritterstube</i>) | (<i>Konferenzzimmer oder Großes Kabinett</i>) |
| 2. Première antichambre | 6. Chambre du lit de parade |
| 3. Seconde antichambre | (<i>Paradeschlafzimmer</i>) |
| 4. Salle d'audience (<i>Audienzzimmer</i>) | 7. Cabinet des glaces (<i>Spiegelkabinett</i>) |
| 4a.-c. Galerie verte (<i>Grüne Galerie</i>) | 8. Cabinet des miniatures |
| 5. Salle de conférence ou grand cabinet | (<i>Miniaturenkabinett</i>) |

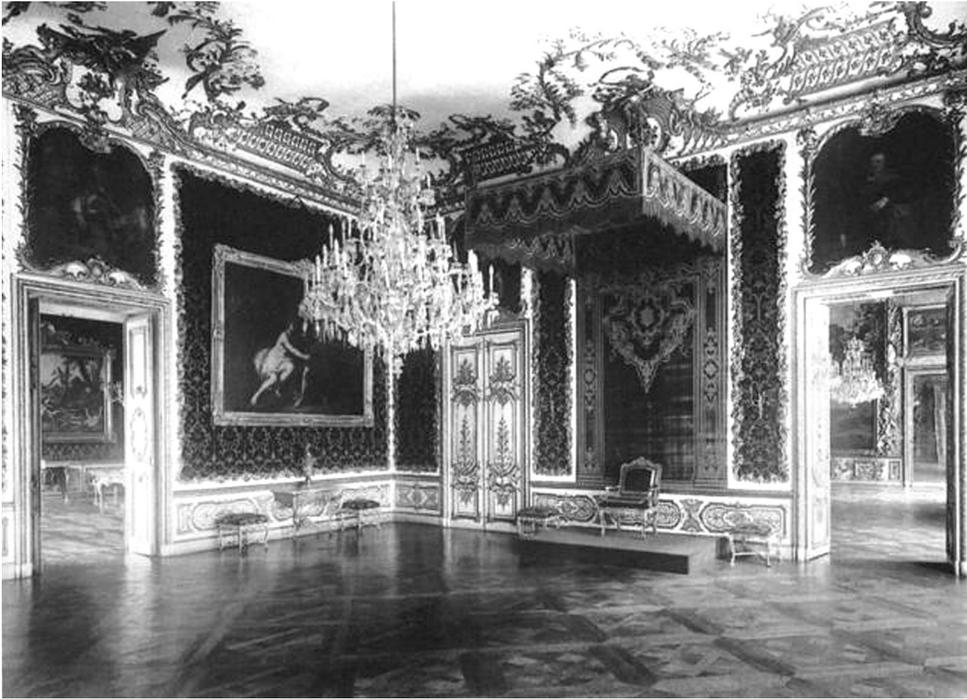
fut ajouté avant la chambre à coucher⁵³. A la salle d'audience officielle faisaient alors suite deux autres salles réservées aux audiences privées. Toutefois, cet appartement fut en grande partie détruit par un incendie en 1729. Dans l'appartement reconstruit – bien connu en raison des célèbres « riches salles » (*Reiche Zimmer*) du prince-électeur Charles-Albert qui le composent –, on ne trouve, à nouveau, qu'un « Grand Cabinet » entre la salle des audiences officielles et la chambre à coucher (ill. 10)⁵⁴.

La distribution des pièces dans l'appartement de Charles-Albert, véritable zone de communication différenciée au service de la politique nationale et internationale, témoigne bien de l'évolution de l'espace réservé aux audiences au sein de la résidence de Munich : l'*Aufwartungs-Ordnung* (protocole des réceptions) de 1739 permet d'établir un lien précis entre pareil lieu de communication ou de représentation à l'intérieur des antichambres ou de la salle d'audience extérieure et la dimension municipale, régionale-territoriale, inter-étatique ou internationale des enjeux politiques. A ces enjeux étaient associés différents personnages publics : les représentants des citoyens de la ville, les représentants des Etats provinciaux, les princes européens représentés par leurs légations et la noblesse de cour, y compris les membres de la famille du prince et donc les représentants de la dynastie – « ces nobles seigneurs » auxquels le Grand Cabinet était réservé⁵⁵. En l'occurrence, il serait erroné d'assimiler la salle d'audience extérieure à un espace public et la salle d'audience intérieure à un espace privé, car le Grand Cabinet, situé après la salle d'audience extérieure, était le véritable centre des délibérations politiques, auxquelles l'appareil d'Etat dynastique était convié. En dehors des membres de la famille du prince, les ministres conseillers, les chefs d'état-major et le Grand Intendant, c'est-à-dire les plus hauts officiers de la cour, avaient en effet accès au Grand Cabinet. La présence des membres de la famille dans ce cabinet n'avait pas de caractère « privé » comme en témoigne le protocole de la chambre : c'est en effet la dynastie qui était présente. Il n'est donc pas étonnant que dans l'ancien appartement détruit en 1729, Charles-Albert se soit efforcé de faire adjoindre à cet espace explicitement dynastique une pièce supplémentaire. Cette pièce disparut cependant lors des transformations ultérieures, probablement parce qu'elle n'avait pas de fonction vraiment spécifique. La différenciation de cet espace auparavant privé et alors perçu comme « dynastique » n'était bien sûr possible qu'à condition

53. Sur ce nouvel appartement, aménagé à partir de 1726 sous la direction de Joseph Effner, voir Graf, 2002 (note 41), p. 167-173.

54. Sur cet appartement, qui a été reconstitué, voir Graf, 2002 (note 41), p. 173-231.

55. Extrait de l'*Aufwartungs-Ordnung* de 1739, cité d'après Klingensmith, 1993 (note 34), p. 217. Voir aussi le *Kammerordnung* (protocole de la Chambre) de 1769, *ibid.*, p. 218-225.



10 Munich, château, Salle de conférence ou Grand Cabinet dans l'appartement du prince-électeur

de faire aménager en parallèle un appartement privé supplémentaire, ce que fit Charles-Albert au rez-de-chaussée de la résidence⁵⁶.

A propos du modèle français

Entreprise sous l'angle des transferts artistiques et en particulier de l'éventuelle réception dans l'Empire du *modèle français*, cette brève exploration du château d'un prince-électeur montre qu'on ne peut s'en tenir au constat de l'effective différence entre un cérémonial français empiétant sur l'espace privé et la restriction de l'accès à ce même espace dans les châteaux des princes-électeurs de l'Empire. L'établissement critique de l'existence d'une pareille divergence protocolaire devrait en effet nous inciter à étudier les stratégies de représentation respectives, qui procèdent du *fonctionnement* et des *usages* des châteaux et servent elles-mêmes de fondement à d'autres aspects, notamment à la conception architecturale des lieux. L'examen de ces stratégies permet ainsi de tester la pertinence et les limites d'une application indistincte de l'idée

56. Il s'agit de l'appartement jaune (*Gelbes Appartement*). Voir à ce propos Graf, 2002 (note 41), p. 157 et suivantes.

de *modèle français* aux châteaux des princes-électeurs. En l'occurrence, il faut mettre en évidence le besoin, condition *sine qua non* de tout transfert, qui motive l'intérêt porté au modèle étranger⁵⁷.

Dans le cas du *modèle français*, cet intérêt ne se limite pas, bien évidemment, à certaines formes d'ornementation. Toutefois, la *francisisation* qu'a supposée Louis Réau dans son *Histoire de l'expansion de l'art français moderne* perd toute pertinence lorsqu'elle est tenue pour globale, alors qu'une conception graduelle du phénomène – adaptée et réservée à un public défini – souligne son impact effectif.

57. Nous faisons référence au concept de transfert culturel, utilisé depuis un certain temps dans les sciences de la littérature; voir, par exemple, Katharina Middell et Matthias Middell, «Forschungen zum Kulturtransfer. Frankreich und Deutschland», dans *Grenzgänge. Beiträge zu einer modernen Romanistik I/2*, 1994, p. 107-122, et plus précisément p. 110 : «Le transfert d'une culture ne renvoie pas à son expansionnisme, mais aux besoins des récipiendaires, qui en intègrent des éléments dans leurs champs d'action de manière ciblée.» Un transfert culturel est donc un «processus actif d'appropriation [...] piloté par la culture d'accueil.» Voir aussi à propos de l'histoire de l'art, Krems, 2004 (note 2).